Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2023-06

Objet : Passation d'une convention d'occupation – Chalet dit « de l'Arête » à Bise

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-038 en date du 5 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande de M. FAVRE-VICTOIRE Jean-Claude pour louer le chalet communal dit « de l'Arête » sis à Bise ;

Considérant l'accord émis par ce dernier sur les modalités de location ;

DECIDE

1- De louer à M. FAVRE-VICTOIRE Jean-Claude, domicilié 365 route de Bise-Ubine 74360 VACHERESSE, le chalet communal dit « de l'Arête » sis à Bise, commune de La Chapelle d'Abondance, cadastré section A - n° 19.

2- La convention est conclue à titre précaire pour la période allant du 1er juin 2023 au 15 octobre 2023.

3- Le loyer est fixé à 200 € (non soumis à TVA) pour la période susvisée.

A VACHERESSE, le 26 avril 2023

Le Maire,

MAIRIE de VACHERESSE Haute-Savoie

Ange MEDORI

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture le